



Édition du 12 décembre 2018

## En préparation des prochaines négos

Le 31 mars 2020, nos conventions collectives viendront à échéance. En tant que travailleuses et travailleurs du secteur public, nous sommes les mieux placés pour identifier les problèmes dans les réseaux et réfléchir aux solutions à apporter. C'est dans ce contexte que les travaux pour préparer la prochaine négociation du secteur public ont débuté.

Nous vous invitons donc dès maintenant, sur une base individuelle, **à remplir le sondage de consultation du secteur public CSN**, afin que votre opinion soit prise en considération !

<https://fr.surveymonkey.com/r/SecteurPublicQC>



secteurpublic

Au Québec, la CSN représente le plus grand nombre de personnes travaillant pour l'État, ce qui en fait la centrale syndicale la plus importante dans les secteurs public et parapublic. Avec plus de 150 000 travailleuses et travailleurs répartis dans plusieurs centaines de syndicats sur tout le territoire québécois, la CSN est la plus représentative dans les réseaux de la santé et des services sociaux, parmi les enseignantes et les enseignants des cégeps, le personnel de soutien des cégeps et des commissions scolaires, en plus d'être bien présente dans les organismes gouvernementaux.

# Relativité salariale

Tel que prévu lors de la dernière négo, l'ensemble de la structure salariale des travailleuses et des travailleurs du secteur public est modifié à compter du 2 avril 2019. Les enseignantes et enseignants de Cégep intégreront le rangement 23 de la nouvelle structure salariale. À ce moment, vous augmenterez de façon significative votre revenu.

	En ce moment	À compter du 2 avril 2019
<b>1</b>	41 390 \$	42 431 \$
<b>2</b>	43 149 \$	44 237 \$
<b>3</b>	44 985 \$	46 117 \$
<b>4</b>	46 896 \$	48 078 \$
<b>5</b>	48 890 \$	50 120 \$
<b>6</b>	50 967 \$	52 251 \$
<b>7</b>	53 134 \$	54 471 \$
<b>8</b>	55 394 \$	56 787 \$
<b>9</b>	57 748 \$	59 199 \$
<b>10</b>	60 203 \$	61 716 \$
<b>11</b>	62 764 \$	64 757 \$
<b>12</b>	65 432 \$	67 988 \$
<b>13</b>	68 211 \$	71 376 \$
<b>14</b>	71 112 \$	74 935 \$
<b>15</b>	74 135 \$	78 665 \$
<b>16</b>	77 284 \$	82 591 \$
<b>17</b>	80 572 \$	86 713 \$
<b>18</b>	81 884 \$	88 126 \$
<b>19</b>	83 215 \$	89 563 \$
<b>20</b>	84 567 \$	91 023 \$

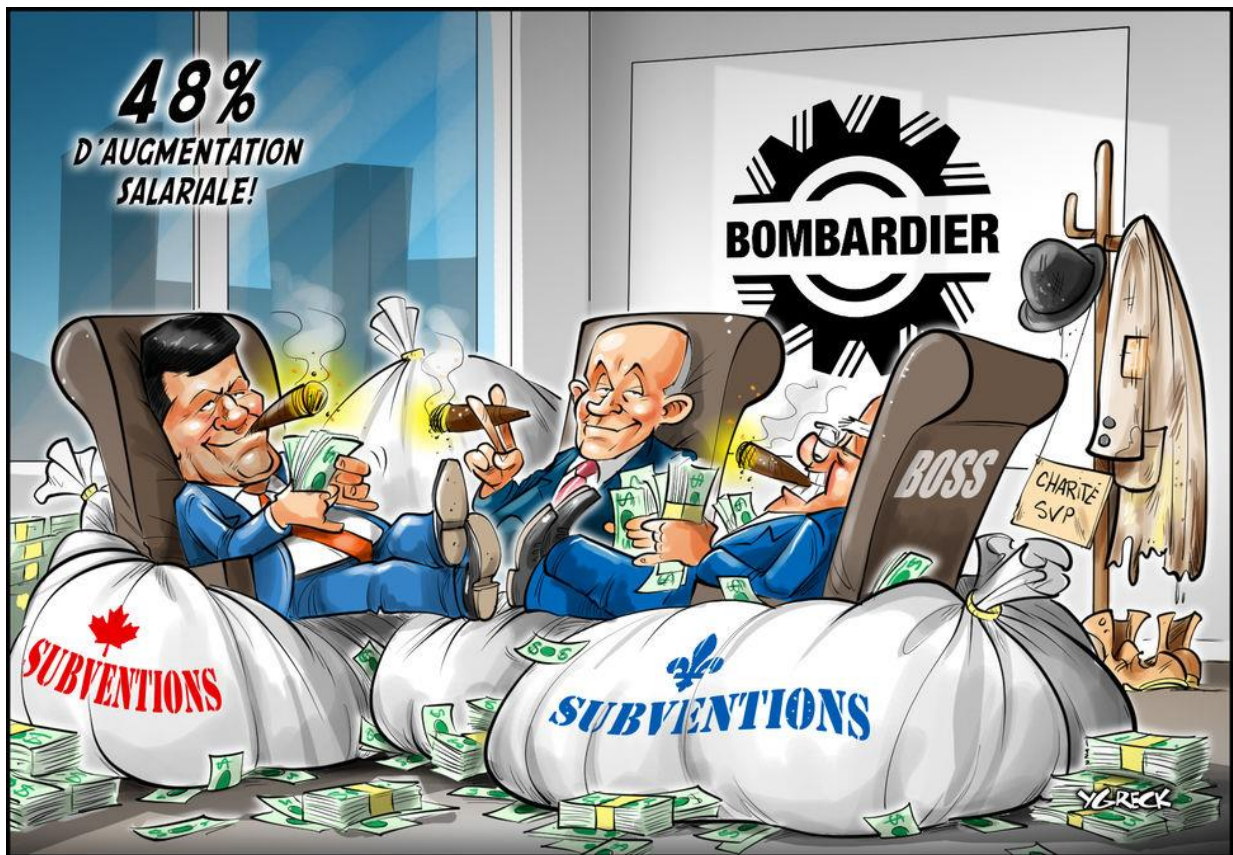
En guise d'exemple, pour un enseignant à l'échelon 17 (maximum atteignable sans maîtrise ni doctorat), la hausse salariale sera de **6 141 \$**, soit **7,6 %**. Par période de deux semaines, c'est donc une augmentation de **236 \$** au revenu brut !

Pour les chargés de cours :

Scolarité	En ce moment	À compter du 2 avril 2019
16 ans et moins	68,81 \$	70,54 \$
17 ans et 18 ans	79,98 \$	82,55 \$
19 ans et plus	96,41 \$	102,32 \$

Pour plus d'information sur la relativité salariale, nous vous invitons à consulter le site <http://secteurpublic.quebec/relativite>.

Pendant ce temps-là...



Source : <https://www.journaldequebec.com/2017/03/31/la-caricature-dygreck>

# RÉSUMÉ D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SEECO

## NOUVEAUX MEMBRES

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres suivants :

- Simon Fournelle (TES)
- Catherine Plaziac (Diététique)

Le SEECO leur souhaite la bienvenue

## ÉLECTIONS

Les personnes suivantes ont été élues :

Christian Bernier (formation générale) et Mysteria Pierre (formation technique) ont été élus au Comité de révision du Règlement sur la fraude ; le poste réservé à la formation préuniversitaire demeure donc vacant.

28 NOVEMBRE 2018

## DÉCISIONS DIVERSES

### Modification de l'accréditation syndicale

Une résolution à l'effet de modifier la désignation du syndicat a été adoptée à l'unanimité. Par souci de cohérence, le SEECO demandera au tribunal du travail de changer son nom actuel (Syndicat des enseignantes et enseignants du Collège de l'Outaouais) pour le suivant : « Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de l'Outaouais ».

### Consultations sur la Politique pour la prévention des violences à caractère sexuel

L'Assemblée a adopté à l'unanimité l'avis formulé par le Comité exécutif. Celui-ci sera disponible en annexe du procès-verbal de l'assemblée.

### Libérations syndicales

Le VP responsable de la Partie syndicale du CRT (PSCRT) a fait une présentation appuyant la volonté du Comité exécutif de demander plus de ressources pour le SEECO. L'idée ne faisant pas l'unanimité et le temps de la rencontre étant avancé, le projet de résolution a été déposé pour discussion ultérieure.

## PAROLE AUX REPRÉSENTANTS DES COMITÉS

### CAIS – Lyne Beaumier

Le nouveau formulaire électronique sera mis en place dès cet hiver. Le Comité a fait valoir l'importance, pour une transition harmonieuse, d'offrir des ateliers de formation et un tutoriel afin d'en faire connaître le fonctionnement. Les membres qui rencontrent des difficultés avec le nouveau formulaire sont invités à communiquer avec un membre du Comité CAIS.

### CRT – Simon Lespérance

La Direction a accepté la prolongation d'un congé sans solde pour une troisième année afin de permettre à un membre d'accompagner sa conjointe diplomate à l'étranger du pays. Cette option est permise par la convention collective, mais la Direction avait toujours refusé d'en faire profiter nos membres jusqu'à maintenant.



## INFORMATIONS (SUPPLÉMENTAIRES)

### AG spéciale

L'AGS qui avait été annoncée pour janvier afin de sonder les membres sur les prochaines négociations de notre convention collective prendra la forme d'un déjeuner-causerie le lundi 14 janvier 2019 à 9 h. Plus de détails à venir.

### Rectification de la foire aux questions sur les comités de programme

Une certaine formulation a créé une confusion dans la foire aux questions sur les comités de programme. On y lisait que les étudiants pouvaient être membres d'un comité de programme, mais sans droit de vote. On nous a fait remarquer l'aspect contradictoire de cette information, qui a été modifiée comme suit sur notre site Internet : « Les étudiantEs sont toujours admis comme invités, mais non pas comme membres. Par conséquent, ils n'ont pas de droit de vote. »

### VISITE DE LA FNEEQ

Le nouvel exécutif du Comité de coordination de la FNEEQ-CSN fait présentement une tournée des cégeps membres de la Fédération. Josée Chevalier (vice-présidente regroupement cégep), Benoît Lacoursière (secrétariat et trésorerie) et Ghislaine Lévesque (regroupement université) se sont arrêtés en Outaouais pour nous rendre visite. Ils se sont présentés, ont répondu aux questions, et ont avisé les membres que les consultations sur les négociations 2020 de notre convention collective seront mises en branle cet hiver avec le nouveau comité de négociation. Il faudra s'attendre à un nombre plus important d'assemblées syndicales et de rencontres du regroupement cégeps permettant de nous consulter.

### QUORUM

Le quorum a été tenu tout au long de la réunion. Bonne nouvelle!

### MOT DU PRÉSIDENT

Les dons du SEECO à l'École secondaire Mont-Bleu ont été remis. Nous avons ainsi remis un chèque de 257 \$ et deux boîtes de dons de matériel scolaire.

Nous rappelons que vous avez jusqu'au 13 décembre pour payer les 5 \$ de l'inscription au 5 à 7 de fin de session, ce qui vous donnera droit à une consommation et à plusieurs petites bouchées.

Remerciements chaleureux à celles et à ceux qui ont aidé à la logistique de l'AG, particulièrement Geneviève Berteau-Lord.

---

« Excuse-moi Simon, mais quand tu dis "VOUS VOYEZ!", eh ben, on voit rien! » - la porte-parole officielle de la majorité silencieuse

---



## SPÉCIAL COURS D'ÉTÉ

*Nous publierons dans cette section les questions les plus fréquemment posées. En tout temps, vous pouvez avoir accès à la FAQ complète sur notre site web : <http://www.seecofneeq.com/faq>*

### **Quelle est la priorité pour les cours d'été ?**

À moins qu'il y ait un enseignant mis en disponibilité (MED) dans la discipline concernée, la priorité pour un cours d'été va au non-permanent ayant une priorité à l'enseignement régulier. Un enseignant peut faire valoir sa priorité d'emploi jusqu'à concurrence de 1 ETC (temps complet, 80 de CI).

Concrètement, il faut prendre la liste d'ancienneté et c'est la personne la plus ancienne qui n'a pas eu de contrat annuel qui a priorité (donc pas nécessairement le dernier enseignant sur la liste).

À ancienneté égale, celle ou celui qui a le plus d'expérience (enseignement, professionnelle et autres) a priorité. Finalement, si l'égalité persiste c'est celle ou celui ayant le plus de scolarité qui a priorité. Cependant, si plusieurs candidates ou candidats n'ont pas d'ancienneté ou ne figurent pas sur la liste officielle d'ancienneté publiée le 15 octobre de chaque année, la priorité va à celle ou celui dont la date officielle d'embauche est la plus ancienne et, à date égale, à celle ou celui dont la date de recommandation du comité de sélection est la plus ancienne et, à date égale, selon l'ordre déterminé par le comité de sélection.

### **Quand puis-je obtenir l'horaire des cours d'été?**

Les horaires des cours d'été seront disponibles seulement vers la fin de la session d'hiver. De façon générale, les cours d'été se déroulent le soir.

### **Comment puis-je postuler pour un cours d'été ?**

Les cours d'été 2019 sont couverts par l'offre générale de service (OGS) 2018-2019. Si vous l'avez déjà remplie, votre candidature est déjà enregistrée. Dans le cas contraire, le plus simple est de remplir l'OGS. On vous contactera pour savoir si vous acceptez la tâche. Il est toujours possible de refuser ou de vous désister (au moins 15 jours à l'avance).



## **Quelle est la rémunération pour les cours d'été ?**

Les cours d'été sont payés au taux horaire de chargé de cours. Il faut multiplier le nombre d'heures de cours par le taux horaire prévu à l'annexe VI de la convention collective. À compter du 2 avril 2019, selon la scolarité, le taux horaire se situera entre 70,54 \$ et 102,32\$.

## **Est-ce que l'enseignement d'un cours d'été peut me permettre d'être annualisé ?**

Sous certaines conditions, les cours d'été (et la suppléance) pourraient permettre à un enseignant ayant moins de 80 de CI d'être annualisé. Une portion du cours d'été serait alors payée en CI plutôt qu'au taux horaire de chargé de cours.

---

## **À nous la parole**

L'équipe du Plus-Mot vous invite à sortir de l'ombre et à prendre la parole dans votre journal syndical.

Nous vous invitons donc à nous faire parvenir vos articles, vos réflexions, vos opinions, vos caricatures, vos dessins, vos vidéos, vos liens ...

[seeco@cegepoutaouais.qc.ca](mailto:seeco@cegepoutaouais.qc.ca)

**Mandat du Plus-Mot : Publier des articles portant sur des sujets d'intérêt syndical, social ou autre nous intéressant en tant qu'enseignants ou qui s'intéressent à l'enseignement.**  
(AG 26 octobre 2016)